2007-03884/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Bas-Saint-Laurent

La ministre Line Beauchamp annonce son intention de classer l'église de Saint-André et ses œuvres d'art

Saint-Pascal, le 28 août 2003 – À l'occasion d'une tournée dans le Bas-Saint-Laurent, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, a annoncé son intention de classer comme bien culturel l'église de Saint-André et ses œuvres d'art. Cet avis public assure d'ores et déjà la pérennité et l'intégrité de ces biens puisqu'il faut désormais obtenir l'autorisation de la ministre avant d'effectuer quelque modification que ce soit au bâtiment ou aux œuvres d'art.

Construite entre les années 1805 et 1811, l'église de Saint-André est le plus ancien lieu de culte du Bas-Saint-Laurent. Son décor intérieur d'une grande qualité, réalisé par Louis-Xavier Leprohon, constitue l'ensemble le plus complet et le plus significatif de ce sculpteur. L'église abrite des œuvres d'intérêt supérieur réalisées par des artistes de grande renommée, tels que Thomas Baillairgé, Antoine Plamondon et Louis-Hubert Triaud.

« L'église de Saint-André est l'un des fleurons du circuit patrimonial religieux de Kamouraska. Je me réjouis de savoir que les visiteurs et les passionnés du patrimoine peuvent s'imprégner de son histoire tout en découvrant ses œuvres d'art ancestrales, grâce à l'ouverture de l'église au public durant la saison estivale », a déclaré la ministre Beauchamp au cours d'un point de presse.

En vertu de la Loi sur les biens culturels, quiconque souhaite faire des représentations concernant le projet de classement bénéficie d'un délai de trente jours et peut le faire auprès de la Commission des biens culturels, 225, Grande Allée Est, RC-A, Québec (Québec) G1R 5G5. Pour sa part, la ministre dispose d'un délai d'un an pour inscrire officiellement l'église et les œuvres d'art mentionnées plus haut au Registre des biens culturels.

Source :

Colette Proulx
Direction générale des communications
Ministère de la Culture et des Communications
Tél. : 514 873-2979

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007